

Aux délégués du Conseil intercommunal pour
l'amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE)

Préavis du Comité de direction No. 09-2024

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 700'000.00 TTC pour le remplacement de la conduite Echallens / Goumoens-la-Ville sur 500 mètres

Préambule

Une réfection complète de la route RC299 entre Echallens et Goumoens-la-Ville est en cours avec la création d'une piste cyclable. Une conduite de liaison entre Echallens et Goumoens-la-Ville posée en 1973, est située en bordure de la route RC299.

Dans le cadre du chantier, cette conduite actuellement en fonction se trouve sous la bande de roulement de la future piste cyclable, de ce fait le Comité de direction est entré en discussion avec la DGMR afin de trouver une solution à cette problématique. Sans modification du tracé actuel, en cas de réparation future de la conduite, les travaux seront plus complexes et nettement plus onéreux, c'est pourquoi le Comité de direction vous demande un crédit afin de déplacer cette conduite.

Planification

Les travaux seront planifiés au début septembre 2024 pour une durée d'environ 6 semaines. Ils seront effectués avant la dernière étape de la réfection de la RC299 prévue au printemps 2025, dans le but de ne pas avoir à exécuter les fouilles en même temps que les travaux routiers.

Cet investissement n'était pas prévu dans la planification 2021-2026.

Investissement

L'investissement se présente comme suit :

- Génie civil	CHF	265'000.00
- Sanitaire	CHF	230'000.00
- Télégestion	CHF	20'000.00
- Frais administratifs et techniques	<u>CHF</u>	<u>91'000.00</u>
- Total HT	CHF	606'000.00
- TVA 8.1 %	CHF	49'086.00
- Divers et imprévus TTC	<u>CHF</u>	<u>44'914.00</u>
- TOTAL TTC	CHF	700'000.00

Financement

L'investissement nécessaire pour le remplacement de la conduite Echallens / Goumoens-la-Ville sur 500 mètres est estimé, soumissions rentrées, à CHF 700'000.00 TTC.

La DGMR participe pour environ CHF 60'000.00 afin d'indemniser le déplacement de la conduite. Ce montant sera déduit du coût des travaux.

Conclusions

Fondé sur ce qui précède, le Comité de direction de l'AIAE vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal pour l'amenée d'eau d'Echallens et environs,

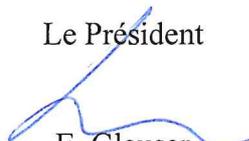
- vu le préavis du Comité de direction no 09-2024 du 8 mai 2024 ;
- vu le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

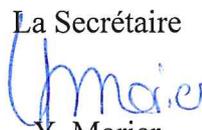
1. **d'autoriser** le Comité de direction à procéder aux travaux pour le remplacement de la conduite Echallens / Goumoens-la-Ville, sur une distance de 500 mètres ;
2. **d'accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 700'000.00 TTC ;
3. **d'autoriser** le Comité de direction à financer cette dépense au moyen d'un emprunt aux meilleures conditions du moment ou par les liquidités courantes.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président


E. Glauser

La Secrétaire


Y. Morier